

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 18 DECEMBRE 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
Mlle BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme LEFEBVRE
M. MERLE représenté par Mme BOURDEAU-BOROWSKY

ABSENT-EXCUSE : M. CHABASSE

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

M. RICH, Conseiller Municipal, est désigné Secrétaire de séance.

Après avoir adopté les procès-verbaux du conseil municipal du 13 novembre 2008,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

- de solliciter une subvention du Conseil Général de la Charente-Maritime, au taux de 33 %, pour le soutien au programme d'expositions organisé au musée de Royan au cours de l'année 2008 et au titre de l'aide pour l'achat, en 2008, d'œuvres destinées à enrichir les collections du musée

- de solliciter de la Région Poitou-Charentes, du Département de Charente Maritime, de l'Agglomération Royan Atlantique une participation financière pour le soutien des projets culturels dénommés respectivement « BRAVO », « FESTIVAL DE L'ARC ATLANTIQUE », « LECTURE DE VILLE » et « VISIONS D'ARCHITECTURE », « LES GRANDES TRAVERSEES ».

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer tous documents nécessaires à l'attribution de ces subventions.

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour l'exercice 2007

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'exercice 2007.

- du rapport d'activités 2007 de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

DECIDE

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la réserve parlementaire pour la construction de nouveaux vestiaires de RUGBY au stade MATET

- d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert européen menée en vue de l'acquisition de services de téléphonie filaire, de télécommunications mobiles, d'interconnexion de sites et d'accès à internet, établie en application du Code des Marchés Publics sous la forme d'un marché à bons de commande conclu pour une durée d'une année, renouvelable de manière expresse annuellement, sans que la durée totale n'excède trois ans.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec :

- France Télécom concernant le Lot n°1
« Prestations relevant du Service Universel et du Service Obligatoire »
 - Complétel concernant le Lot n°2
« Acheminement du Trafic et Services Associés »
 - Orange concernant le Lot n°3
« Service de Télécommunications Mobiles »
 - RMI Informatique concernant le Lot n°4
« Services d'Interconnexion de Sites et d'Accès à Internet avec Débits Garantis »
 - France Télécom concernant le Lot n°5
« Services d'Accès à Internet sans Débit Garanti »
- d'imputer les dépenses correspondantes au titre du Budget Communal.

- d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert menée en vue de la souscription de contrats d'assurances en application du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec :
 - la Compagnie SMACL concernant le Lot n°1
« Dommages aux Biens et Risques Annexes »
Pour une offre de base de 40.454,92 €T.T.C./an + droit d'adhésion de 2.202,76 €(franchise de 1.500,00 €)
 - le Cabinet PNAS / AREAS concernant le Lot n°2
« Responsabilité Civile et Risques Annexes »
Pour une offre de base (Responsabilité Générale) de 21.100,62 €T.T.C./an.
+ Option 1 (Protection Juridique) de 3.398,87 €T.T.C./an.
 - la Compagnie SMACL concernant le Lot n°3
« Flotte Automobile et Risques Annexes »
Pour l'Option 1 (avec franchise) de 37.945,71 €T.T.C./an (Marchandises Transportées incluses),
+ Garanties Annexes : Auto-mission (653,24 €/an), Tous risques engins de chantier (Franchise 500 €) 3.660,36 €/an.
 - la Compagnie SMACL concernant le Lot n°4
« Bris de Machine Informatique et Autres Matériels »
Pour une offre de base de 793,10 €T.T.C./an, avec franchise de 150,00 €
 - DEXIA Sofcap CNP concernant le Lot n°5
« Risques Statutaires du Personnel »
Pour une offre de base (accident du travail, maladie professionnelle frais de soins, frais funéraires uniquement) au taux de 0,20 % + Option 1 (décès) au taux de 0,18 % + Option 2 (Accident du travail, maladie professionnelle, indemnités journalières sans franchise) au taux de 0,40 %
 - le Cabinet SARRE & MOSELLE / Cie CFDP concernant le Lot n°6
« Protection Juridique des Agents et des Elus »
Pour une offre de base au prix de 1,15 €HT/agent pour une prime de 612,50 €TTC
 - le Cabinet D & P Assurances / HISCOX concernant le Lot n°7
« Tous Risques Expositions »
Pour une offre de base – Expositions temporaires comprenant : taux de prime 0,27 ‰ HT par mois d'exposition – prime minimum par exposition : 100 €(transport inclus)
Pour une offre de base - Expositions permanentes pour une prime de 436,00 €T.T.C./an
- d'imputer les dépenses correspondantes au titre du Budget Communal.

- d'approuver la conclusion d'un avenant de 15.750 euros hors taxes, au marché de prestation de mission d'études et d'assistance au choix d'un mode de gestion du service d'eau potable, conclu avec le cabinet D.E. CONSEIL, portant le montant total du marché à la somme de 117.104 euros hors taxes.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant correspondant.

- d'imputer les dépenses sur le budget communal.

- de conclure avec le cabinet FIT CONSEIL un avenant au marché relatif à l'enquête parcellaire du lot n° 1 «Forage de La Bourgeoisie » comprenant :

Ø La création de 3 nouveaux prix :

- Prix n° 1 (bis) : plus-value au prix n° 1 954,90 €
- Prix n° 2 (bis) : plus-value au prix n° 2 1 591,50 €
- Prix n° 3 (bis) : plus-value au prix n° 3 2 387,25 €

Ø Le report du délai d'exécution du marché, au terme de la phase de notification individuelle de la Déclaration d'Utilité Publique,

- de conclure par avenant la modification du délai d'exécution du marché, fixé au terme de la phase de notification individuelle de la Déclaration d'Utilité Publique, comme suit :

- Lot n° 2 : Forage du Terrier: TOURNIER GILLOOTS :
- Lot n° 3 : Forage du Marché de Gros : TOURNIER GILLOOTS :
- Lot n° 4 : Forage de Saint Pierre : FIT CONSEIL :

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les toutes les pièces nécessaires à l'établissement des avenants à intervenir.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de cession de l'immeuble cadastré section AV n° 274, d'une superficie de 497 m², constituant le lot n° 17 du lotissement Faupigné, situé rue du Commandant PARIZET à ROYAN, à Madame veuve Renée PINEAU, née MOREAU et à ses enfants, ayant-droits de Monsieur Raymond PINEAU.

- de désigner Maître LE BRETTEVILLOIS, notaire à ROYAN, pour rédiger l'acte authentique.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer la promesse unilatérale de vente à intervenir avec la société TPS IMMO ainsi que le projet de contrat préliminaire de réservation concernant la cession des parcelles sises 65 et 67 rue Font de Cherves à Royan,

- de désigner l'étude de Maître PLANTIVE, notaire à Royan, comme notaire rédacteur de l'acte.

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Royan Saujon Rugby pour l'année 2008,

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 2 précité.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer le contrat "Enfance – Jeunesse", portant sur les années 2008 à 2011 incluses, qui prend en compte les nouvelles modalités de financement par la Caisse d'Allocations Familiales.

- de modifier les crédits de l'exercice 2008 du budget principal comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
022 – 01	Dépenses imprévues	-	
		18 346,00	
023 – 01	Virement à la section d'investissement		
		+ 26 014,00	
60632 – 321	Petit matériel – bibliothèque		
		- 17 000,00	
6574 – 20	Subvention classes de neige		
		+ 13 650,00	
70323 - 01	Redevance d'occupation du domaine public – gaz réseau distribution France		+ 4 318,00
	<i>TOTAL FONCTIONNEMENT</i>	+ 4 318,00	+ 4 318,00

	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
021 – 01	Virement de la Section de Fonctionnement		+ 26 014,00
20413 - 220	Subvention d'équipement pour le Collège « André Albert » à SAUJON	+ 880,00	
2184 – 816	Mobiliers salle de réunion de la tour de contrôle de l'Aérodrome	+ 2 800,00	
2188 – 0241	Matériel pour festivités de Noël 2008	+ 3 325,00	
2188 – 311	Instruments de musique	+ 2 009,00	
2313 – 321	Travaux bibliothèque (peinture des murs et revêtement des sols)	+ 17 000,00	
	<i>TOTAL INVESTISSEMENT</i>	+ 26 014,00	+ 26 014,00

- de modifier les crédits de l'exercice 2008 du budget eau potable comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
617	Frais d'études et recherches	+ 7 740,00	
66112	Intérêts – rattachement des ICNE (intérêts courus non échus)	+ 10 783,93	
6811	Dotations aux amortissements	+	
70128	Surtaxe sur l'eau	72,00	+ 18 595.93
		+ 18 595,93	+ 18 595,93
	<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		
2315	Immobilisations en cours Installations, matériel et outillage technique	+ 72,00	
281531	Amortissement des immobilisations corporelles réseaux d'adduction d'eau		+ 72,00
		+ 72,00	+ 72,00

- de fixer à 800 € H.T. le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent en un an.

- de fixer les seuils de poursuites suivants :

- Notification d'un commandement de payer, opposition à tiers détenteur auprès de l'employeur à partir de 20 €
- Opposition à tiers détenteur auprès des banques, saisie mobilière à partir de 130 €
- Ouverture de portes pour réalisation d'une saisie, vente mobilière des biens saisis à partir de 500 €

- de fixer le seuil pour l'émission des titres de recettes à 20 € En deçà de ce montant, les recettes seront encaissées au moyen d'une régie.

- d'attribuer les subventions sportives suivantes :

<u>ASSOCIATION SPORTIVES INDEPENDANTES</u>	<u>500,00</u>
○ SURF CLUB DU PAYS ROYANNAIS	500,00
<u>ASSOCIATION MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS</u>	<u>2 150,00</u>
○ AROC RIDERS	500,00
○ ROC BASKET	500,00
○ ROC BOXE	500,00
○ ROYAN SAUJON RUGBY	300,00
○ HANDISPORT SAINTONGE	350,00
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>2 650,00</u>

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

- d'attribuer une subvention à L'ASSOCIATION DES RESTOS DU CŒUR CHARENTAIS-MARITIME d'un montant de 380,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 Fonction 520 du budget de l'exercice 2008.

- d'attribuer la subvention « enfance-jeunesse » suivante :

○ ASSOCIATION « L'ENFANT ET L'EAU »	1 267,00
-------------------------------------	----------

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 5220.

- d'attribuer une subvention exceptionnelle pour la réalisation de deux Classes de neige soit :

* 54 enfants X 130 =	7 020 €	pour l'Ecole Jean PAPEAU
* 51 enfants X 130 =	6 630 €	pour l'Ecole Louis BOUCHET
	=====	
TOTAL	13 650 €	

- de verser la subvention de :

* 7 020 € à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole élémentaire
Jean PAPEAU

* 6 630 € à la Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire Louis BOUCHET.

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20 du Budget de l'exercice 2008.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer un avenant n° 1 au marché n° 608.004.001 pour la construction de l'unité de traitement des pesticides de La Bourgeoisie, lot n° 1 « Génie-civil », transférant le marché de l'entreprise GTM GENIE CIVIL & SERVICES à la société GTM POITOU-CHARENTES.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer un avenant n° 1 au marché n° 06.0012.006 pour les travaux de voirie – lot n° 6 « Equipements de stockage et collecteur pluviaux », transférant le marché du groupement ROBINET / RIBEIRO au groupement ROBINET / BONMORT RESEAUX centre de travaux RIBEIRO

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 20 h 45.
